



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-149

Renouvellement de la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du plan mercredi (Éducation)

8.1

Rapporteur : Lydie GUÉRIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	8
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, Amber NIAZ donne procuration à Arnaud DAUTREY, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud DAUTREY

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

En 2018, la Ville a signé un projet éducatif territorial et un plan mercredi avec les Directions de la Caf, de l'Éducation nationale, de la Cohésion Sociale et la protection des populations.

Le Projet Éducatif Territorial (PEdT) vise à coordonner les acteurs éducatifs du temps scolaire et périscolaire, dans le but de favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants de la Ville de Dreux. Il formalise l'engagement de ces acteurs à organiser des activités et les articuler sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Le plan mercredi est élaboré et mis en œuvre dans le cadre du PEdT. Il prend en compte le mercredi comme un temps périscolaire. Il est conditionné par le respect de la charte et génère un soutien financier pour l'organisation des activités éducatives. La continuité éducative est au cœur du plan mercredi. Il s'agit de créer du lien entre les écoles et les structures de loisirs, et de coordonner des activités périscolaires de qualité.

Le Projet Éducatif Territorial et le plan mercredi de la Ville de Dreux étant arrivés à échéance le 6 juillet 2022, il convient de les renouveler.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Lydie GUÉRIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial et du plan mercredi,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et les avenants à intervenir.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 18 OCT 2022


Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com